

Conseil Communautaire

Délibération n°1942025

Jeudi 18 septembre 2025 – 17h00



L'an deux mille vingt-cinq et le 18 septembre à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean-Pierre Chabrol – Espace Mistral, commune de Boisseron, sous la présidence de monsieur Jérôme Boisson, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mmes Catherine MOREL SAVORNIN, Viviane BONFILS, M. Stéphane ALIBERT, Mmes Sylvie THOMAS, Isabelle AUTIER, Annabelle DALLE, M. Michel CRECHET, Mme Corinne POLERI, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mmes Anne-Sophie DIAZ, Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Marie PAPAÏX représentée par Paulette GOUGEON, M. Laurent GRASSET représenté par Viviane BONFILS, M. Jean-Pierre BERTHET représenté par Fabrice FENOY, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, M. Claude REMESY représenté par Pascal CHABERT et M. Joël INGIMBERT représenté par David COULOMB.

Secrétaire de séance : M. Loïc FATACCIOLI.

Objet : Budget Principal – Vote de la Décision Modificative n°2 pour 2025

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux finances, expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2763/820 Avance budget annexe Transport	240 000,00	c/1323/312 Subvention Département Ambrussum	7 000,00
c/231311/4228 Travaux RPE	130 000,00	c/1322/4228 Subvention Région RPE volet énergétique	30 000,00
c/2313/020 Travaux divers bâtiments	15 000,00		
c/2118/68 Acquisitions foncières	-50 000,00		
c/20422/68 Subventions immobilières	-50 000,00		
c/2313/020 Aménagement locaux ex Symbo	-50 000,00		
c/2051/020 Droits et licences	2 000,00		
c/231306/65 Pôle insertion volet études	-140 000,00		
c/23802/87 Avance liaison cyclable Lunel Viel - Valergues	-30 000,00		

c/21510202/87 Liaison cyclable Lunel – Lunel Viel	-30 000,00		
TOTAL	37 000,00	TOTAL	37 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6188/4214 Convention APS34	73 000,00	c/75888/4214 Recette de régularisation APS34	40 000,00
c/65733/4214 Subvention APS34	-33 000,00	c/747888/313 Subvention médiathèque	5 500,00
c/6331/020 Versement mobilité	31 000,00	c/7478884/331 Reversement Caf ALSH	23 000,00
c/673/020 Annulations de titres s/ ex antérieurs	10 000,00	c/70328/554 Régie de recette aire d'accueil des gens du voyage	10 000,00
c/6281/020 Adhésion Hérault Energie	15 000,00	c/747888/7213 Participation Citeo régularisation 2024	77 000,00
c/6188/313 Animation médiathèque	5 500,00		
c/6541/01 Créances admises en non valeur	6 000,00		
c/65888/01 Charges diverses de gestion courante	8 000,00		
c/65736221/821 Subvention budget annexe Transport	11 000,00		
c/65561/731 Cotisation Symbo 2025	8 000,00		
c/64131/020 Rémunérations non-titulaires	43 000,00		
c/61108/7212 Traitement EMR	20 000,00		
c/61115/7213 Traitement CET	30 000,00		
c/611/68 Convention CEN 2025	-40 000,00		
c/62875/510 Remboursement mutualisation SIG	-2 000,00		
c/64111/020 Rémunérations titulaires	36 000,00		
c/65811/510 Maintenance SIG	2 000,00		
c/6161/020 Assurance multirisques	-20 000,00		
c/6451/020 Cotisations Urssaf	28 000,00		
c/6453/020 Cotisations Cnracl	11 000,00		
c/66112/01 Frais financiers icne 2025	-50 000,00		
c/65888/020 Charge tickets restaurant	5 000,00		

c/60612/020 Energie électricité	-30 000,00		
c/615221/01 Entretien bâtiments	8 000,00		
c/6152321/68 Entretien éclairage public	-10 000,00		
c/61558/020 Entretien mobiliers	-10 000,00		
TOTAL	155 500,00	TOTAL	155 500,00

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia Plane et M. Claude Chabert) :

ADOpte par chapitre la Décision Modificative n°2 pour 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
 Reçu en préfecture le 30/09/2025
 Publié le
 ID : 034-243400520-20250930-1942025-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
 Président de la Communauté
 d'Agglomération Lunel Agglo
 Conseiller Départemental
 de l'Hérault



Acte rendu exécutoire
 Après envoi en Préfecture le 30/09/25
 Publication du 30/09/25

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr